

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE L'AEROPORT DE TOUROU (PARAKOU)

□□□□□□□□□□

## FICHE DU PROJET

<p><b>1. JUSTIFICATIF</b></p>	<p>La République du Bénin dispose, à part l'Aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun, de six (06) aérodromes secondaires intérieurs (dont celui de Parakou) répartis sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>L'ensemble des infrastructures de l'aérodrome actuel de Parakou est dans un état dégradé et nécessite des aménagements pour les rendre praticables et utilisables de jour comme de nuit. En effet, la piste d'atterrissage n'est ni balisée ni bitumée et le domaine aéroportuaire n'est pas entièrement clôturé.</p> <p>L'actuel domaine de l'aérodrome de Parakou a une longueur de 3.775 mètres, une largeur variant entre 480 mètres et 600 mètres. La piste mesure 1.600 mètres avec une largeur d'environ 45 mètres. Tous ces éléments ne permettent pas de construire une infrastructure aéroportuaire qui respecte les normes de sécurité prescrites par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).</p> <p>D'où la nécessité du choix du site de TOUROU situé à environ 10 kilomètres de Parakou, sur la route de Djougou. En effet, pour ce site, il s'avère important de préciser que des études techniques de construction d'un aéroport sont déjà disponibles (Avant Projet Détaillé) et permettent une mise en chantier sans délai. Toutefois, une étude de faisabilité économique et d'impact environnemental n'y a pas été réalisée.</p>
<p><b>2. OUVRAGES À CONSTRUIRE (1<sup>ère</sup> phase)</b></p>	<p>Les travaux de construction et d'aménagement (première phase) de l'Aéroport International de TOUROU sont constitués de trois volets, tous concourant à la fluidité du trafic aérien en général et à la facilité de recevoir certains aéronefs de nouvelle génération conformément aux prescriptions de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).</p> <p>Le volet principal concerne la construction de chaussées aéronautiques et routières et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La construction d'une piste d'envol de 2.400 mètres de long sur 45 mètres de large ;</li> <li>➤ L'aménagement de deux prolongements d'arrêt de dimensions 60 mètres x 45 mètres ;</li> <li>➤ La construction de raquettes de retournement d'aéronefs à chaque extrémité de piste ;</li> <li>➤ La construction d'une aire de stationnement pour avions de 22. 500 mètres carrés ;</li> <li>➤ La construction d'une bretelle d'accès de 207,25 mètres de long sur 23 mètres de large ;</li> <li>➤ L'aménagement des accotements de 7,50 mètres de large de part et d'autre de la piste, et de 10,50 mètres de large de part et d'autre de la bretelle ;</li> <li>➤ L'exécution des balisages diurnes et lumineux, et des lignes de guidage ;</li> <li>➤ L'exécution d'un réseau de drainage et d'évacuation des eaux pluviales ;</li> <li>➤ La construction de la route d'accès au domaine aéroportuaire en chaussées unidirectionnelles de 7 mètres chacune séparées par un terre-plein central de 2 mètres ;</li> <li>➤ La construction de voiries intérieures et des voies de service pour le Sauvetage et la Lutte contre les Incendies ;</li> <li>➤ La construction d'un réseau d'avitaillement en carburant.</li> </ul> <p>Le second volet du projet, constitue la partie visible de cet effort national qu'est la construction de l'Aéroport de TOUROU: il s'agit de construire les bâtiments essentiels à la mise en service provisoire de l'infrastructure en attendant un</p>

	<p>financement complémentaire. Il est donc prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La construction et l'équipement d'une aérogare passagers de 1125 m<sup>2</sup> comportant un salon VIP ;</li> <li>➤ La construction et l'équipement d'un Bloc Technique de 589 m<sup>2</sup> environ comportant une Tour de Contrôle d'une hauteur d'environ 27 mètres;</li> <li>➤ La construction du Dispositif de Ravitaillement d'Eau pour le Service de Lutte contre l'Incendie (DREEM/SLI);</li> <li>➤ La construction et l'équipement d'une Centrale Electrique sur une superficie totale d'environ 438 m<sup>2</sup> ;</li> <li>➤ L'alimentation du domaine aéroportuaire en eau de ville, en électricité (basse et moyenne tensions) et en téléphone.</li> </ul> <p>Quant au lot N°3, il comprend essentiellement les travaux d'équipement technique de l'aéroport. Il s'agit de la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des équipements d'Aides Radioélectriques ;</li> <li>➤ des équipements météorologiques et de Navigation Aérienne ;</li> <li>➤ des équipements de sauvetage et de lutte contre l'incendie ;</li> <li>➤ des équipements d'énergie et de balisage lumineux ;</li> <li>➤ d'un réseau d'avitaillement en carburant.</li> </ul>
<p>2. COÛT ESTIMATIF DU PROJET (1<sup>ère</sup> phase)</p>	<p>Suite à un Appel d'Offres international lancé le 15 février 2008, les offres ont été ouvertes le 07 avril 2008. Après négociation, les montants TTC retenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>lot n°1</u> : construction des chaussées aéronautiques et routières Entreprise : COLAS sa Montant : 19.458.452.251 F CFA ;</li> <li>• <u>lot n°2</u> : construction des bâtiments Entreprise : SEIB sa Montant : 2.601.690.046 F CFA ;</li> <li>• <u>lot n°3</u> : équipement de l'aéroport Fournisseur : Société SYNERGIES AFRIQUE Montant : 5.900.085.038 F CFA ;</li> </ul> <p>soit un montant total de : 28.709.477.335 F CFA.</p> <p>Le contrôle des travaux (les trois lots) est attribué au Groupement BNETD-DIC BTP pour la somme TTC de neuf cent quarante et un millions (941.000.000) de Francs CFA, ce qui porte le montant global du projet (travaux et contrôle pour la 1<sup>ère</sup> phase) à vingt neuf milliards six cent cinquante millions quatre cent soixante dix sept mille trois cent trente cinq (<b>29.650.477.335</b>) F CFA.</p>
<p>3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS MISES EN OEUVRE</p>	<p>Les travaux de construction et d'équipement partiels de l'Aéroport de TOUROU ont démarré le 04 janvier 2009 et devraient s'achever le 31 décembre 2010 suite à un prolongement du délai d'exécution tenant compte des arrêts déjà constatés pour diverses raisons.</p> <p>En effet, les travaux de construction et d'équipement partiels de l'Aéroport de TOUROU avaient été perturbés par les populations de Tourou le 22 février 2010 pour non paiement en leur faveur des frais de dédommagement des domaines, infrastructures et bâtiments contenus dans les emprises des travaux et relevés par le Comité départemental chargé d'étudier les problèmes relatifs à l'expropriation des domaines, bâtiments et sites de toutes natures situés dans l'emprise des travaux.</p> <p>Aussi, le mercredi 02 juin 2010, la population de Tourou a installé des barricades pour empêcher l'accès des entreprises au site des travaux perturbant à nouveau leur bon déroulement.</p> <p>Enfin, les trois (3) entreprises ont tour à tour et plus d'une fois arrêté les travaux pour non paiement à temps de leurs décomptes.</p>

	<p>A compter du mois de juillet 2010, l'ensemble des travaux (lots 1 et 2) sont arrêtés pour cause de non paiement des soldes des décomptes de travaux déjà réalisés.</p> <p>Après de multiples concertations avec les entrepreneurs et suite aux diverses négociations que le Maître d'Ouvrage Délégué et le Gouvernement ont eues avec eux, les avenants à l'ensemble des contrats des ont finalement été approuvés le 31 mai 2013 par le Ministre de l'Economie et des Finances, ce qui a permis la reprise des travaux.</p> <p>Il faut noter que pour faciliter les paiements des travaux restant à réaliser, l'Etat a obtenu de la banque ECO BANK BENIN un financement complémentaire mis en place par convention de financement signée pour un montant arrêté à la somme de Quinze Milliards Cinq Cent Millions (15.500.000.000) de Francs CFA, incluant le montant des travaux restant à réaliser pour l'aéroport de TOUROU (marchés de base et avenants) et celui du solde dû à l'entreprise COLAS-AFRIQUE sur d'autres travaux routiers.</p> <p>En ce qui concerne les frais d'expropriation des propriétaires terriens pour qui les travaux ont englouti les domaines, l'Etat béninois a déjà mis à la disposition de la Commune de Parakou, la somme de Deux Cent Millions (200.000.000) de Francs CFA pour leur dédommagement. Tous les propriétaires terriens concernés sont donc déjà payés. En conséquence, aucun nouveau blocage des travaux n'a été constaté.</p>																																								
<p>4. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX A FIN SEPTEMBRE 2014</p>	<p>A la date du 20 septembre 2014, l'état d'avancement des travaux se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>lot n°1</u> : construction des chaussées aéronautiques et routières Entreprise : COLAS sa Travaux réalisés à 100% et provisoirement réceptionnés le 28 août 2014;</li> <li>• <u>lot n°2</u> : construction des bâtiments Entreprise : SEIB sa Taux d'exécution : 53%</li> <li>• <u>lot n°3</u> : équipement de l'aéroport Fournisseur : Société SYNERGIES AFRIQUE Equipements entièrement livrés (100%), travaux préparatifs pour leur installation ; en cours d'exécution.</li> </ul>																																								
<p>5. MONTANT ACTUALISE DES TRAVAUX EN COURS</p>	<p>En vue de la reprise des travaux et après apaisement des propriétaires terriens par le paiement de leurs indemnités d'expropriation, des négociations ont eu lieu avec les divers intervenants au projet, lesquelles ont abouti à la prise des avenants aux contrats initiaux. Avec ces avenants, les travaux ont repris au mois d'août 2013 pour un nouveau délai de dix (10) mois et le montant des travaux prévus est désormais estimé à Trente Cinq Milliards Quatre Vingt Trois Millions Cent Soixante Quatorze Mille Quarante Sept (35.083.174.047) francs CFA Toutes Taxes Comprises réparti comme suit:</p> <table border="1" data-bbox="475 1559 1433 1921"> <thead> <tr> <th>ENTREPRISES</th> <th>MONTANT INITIAL</th> <th>MONTANT DES AVENANTS</th> <th>MONTANT CUMULE (Initial + Avenants)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>LOT N°1: COLAS:</b> Chaussées aéronautiques et routières</td> <td>19 458 452 251</td> <td>3 746 661 267</td> <td><b>23 205 113 518</b></td> </tr> <tr> <td><b>LOT N° 2: SEIB SA:</b> Construction des bâtiments</td> <td>2 601 690 046</td> <td>225 261 078</td> <td>2 826 951 124</td> </tr> <tr> <td><b>LOT N°3: SYNERGIES AFRIQUE:</b> Equipements</td> <td>5 900 085 038</td> <td>504 751 223</td> <td>6 404 836 261</td> </tr> <tr> <td><b>MISSION DE CONTRÔLE</b></td> <td>941 000 000</td> <td>442 971 123</td> <td>1 383 971 123</td> </tr> <tr> <td>Frais complémentaires d'amenée d'eau de Parakou à Tourou (SONEB) (estimatif)</td> <td>0</td> <td>388 437 135</td> <td>388 437 135</td> </tr> <tr> <td>Frais complémentaires d'amenée d'électricité de Parakou à Tourou (SBEE) (estimatif)</td> <td>0</td> <td>373 672 041</td> <td>373 672 041</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAUX</b></td> <td><b>28 901 227 335</b></td> <td><b>5 681 753 867</b></td> <td><b>34 582 981 202</b></td> </tr> <tr> <td>Provisions pour complément de clôture (estimatif)</td> <td></td> <td></td> <td>500 192 846</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAUX GENERAUX</b></td> <td><b>28 901 227 335</b></td> <td><b>5 681 753 867</b></td> <td><b>35 083 174 048</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Ce montant est relatif aux travaux programmés au prorata des sommes disponibles lors du démarrage du projet. D'où la notion de « travaux et équipements partiels ».</p>	ENTREPRISES	MONTANT INITIAL	MONTANT DES AVENANTS	MONTANT CUMULE (Initial + Avenants)	<b>LOT N°1: COLAS:</b> Chaussées aéronautiques et routières	19 458 452 251	3 746 661 267	<b>23 205 113 518</b>	<b>LOT N° 2: SEIB SA:</b> Construction des bâtiments	2 601 690 046	225 261 078	2 826 951 124	<b>LOT N°3: SYNERGIES AFRIQUE:</b> Equipements	5 900 085 038	504 751 223	6 404 836 261	<b>MISSION DE CONTRÔLE</b>	941 000 000	442 971 123	1 383 971 123	Frais complémentaires d'amenée d'eau de Parakou à Tourou (SONEB) (estimatif)	0	388 437 135	388 437 135	Frais complémentaires d'amenée d'électricité de Parakou à Tourou (SBEE) (estimatif)	0	373 672 041	373 672 041	<b>TOTAUX</b>	<b>28 901 227 335</b>	<b>5 681 753 867</b>	<b>34 582 981 202</b>	Provisions pour complément de clôture (estimatif)			500 192 846	<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>28 901 227 335</b>	<b>5 681 753 867</b>	<b>35 083 174 048</b>
ENTREPRISES	MONTANT INITIAL	MONTANT DES AVENANTS	MONTANT CUMULE (Initial + Avenants)																																						
<b>LOT N°1: COLAS:</b> Chaussées aéronautiques et routières	19 458 452 251	3 746 661 267	<b>23 205 113 518</b>																																						
<b>LOT N° 2: SEIB SA:</b> Construction des bâtiments	2 601 690 046	225 261 078	2 826 951 124																																						
<b>LOT N°3: SYNERGIES AFRIQUE:</b> Equipements	5 900 085 038	504 751 223	6 404 836 261																																						
<b>MISSION DE CONTRÔLE</b>	941 000 000	442 971 123	1 383 971 123																																						
Frais complémentaires d'amenée d'eau de Parakou à Tourou (SONEB) (estimatif)	0	388 437 135	388 437 135																																						
Frais complémentaires d'amenée d'électricité de Parakou à Tourou (SBEE) (estimatif)	0	373 672 041	373 672 041																																						
<b>TOTAUX</b>	<b>28 901 227 335</b>	<b>5 681 753 867</b>	<b>34 582 981 202</b>																																						
Provisions pour complément de clôture (estimatif)			500 192 846																																						
<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>28 901 227 335</b>	<b>5 681 753 867</b>	<b>35 083 174 048</b>																																						
<p>6. MESURES PRISES POUR LA</p>	<p style="text-align: center;"><b>TRAVAUX D'AMELIORATION ET COMPLEMENTAIRES POUR L'ACHEVEMENT DE L'OUVRAGE</b></p>																																								

REALISATION DES  
TRAVAUX  
COMPLEMENTAIRE  
S ET LA MISE EN  
SERVICE DE  
L'OUVRAGE

Des problèmes sont relevés sur le terrain, notamment la nécessité de la prise en compte:

➤ Pour le lot N°1

- de mesures complémentaires d'assainissement de la route d'accès à l'aéroport (caniveaux, fossés maçonnés),
- de la protection de talus de hauts remblais par des perrés maçonnés et des bordures complémentaires,
- de l'amélioration de la signalisation routière par la fourniture et la pose de plots de protection de hauts talus, de balises de virages.

➤ Pour le lot N°2:

- de quantités supplémentaires de terrassements, de bétons, de plancher et de murs en dépassement,
- de fourniture de détecteurs de fumées d'incendie,
- de fourniture d'un complément de climatiseurs de type individuel genre SPLIT SYSTEM,
- des aménagements extérieurs (espaces verts et espaces dallés autour des bâtiments),
- de fourniture de bouches d'incendie,
- d'un forage d'eau pour le DREEM afin de suppléer les pannes éventuelles dans la fourniture d'eau,
- de fourniture d'un monte charges pour la tour de contrôle.

➤ Pour le lot N°3

- de remplacement de toutes les résines périmées depuis l'année 2011,
- de remplacement des batteries hors d'usage,
- de remplacement des piles en lithium hors d'usage,
- de remplacement des chargeurs hors d'usage,
- équipements complémentaires pour prolongement de la piste d'atterrissage, etc.

1. SOLUTIONS ENVISAGEES POUR PERMETTRE UN BON ACHEVEMENT  
DES TRAVAUX ACTUELLEMENT EN COURS

Il s'agit d'améliorations importantes à apporter au projet par la résolution des problèmes ci-dessus cités en vue de permettre à l'ouvrage d'être exploitable dès la fin des travaux de construction et d'équipement partiels commandés.

L'évaluation de ces travaux d'amélioration est estimée à la somme de Un Milliard (1.000.000.000) de francs CFA dont une provision de Deux Cent Deux Millions Cent Quarante Quatre Mille Cinq Cent (202.144.500) francs CFA pour les frais de remplacement des équipements qui pourraient être endommagés du fait de leur stockage depuis l'année 2011. Le montant récapitulatif de ces travaux est détaillé dans le tableau N° 2 de la partie B à la Communication.

2. TRAVAUX DE DEGAGEMENTS DES AFFLEUREMENTS POUR AMELIORER  
LA VISIBILITE ET FAVORISER LA CERTIFICATION DE L'AEROPORT

Il s'agit de divers travaux de terrassements, notamment de déblais mis en dépôt sur l'axe de prolongement de la piste et devant permettre d'améliorer la visibilité entre les installations terminales et la piste d'atterrissage afin de favoriser la certification de l'aéroport. Lesdits travaux sont évalués à la somme TTC de Neuf Milliards Cent Deux Millions Neuf Cent Dix Mille Neuf Cent Quatre Vingt (9.102.910.980) francs CFA.

3. POINT DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES POUR L'ACHEVEMENT DE

## L'OUVRAGE ET LA CERTIFICATION DE L'AEROPORT

Il s'agit notamment des travaux de revêtement du prolongement de la piste d'atterrissage à 3.300 mètres et ceux confortatifs et/ou complémentaires de sûreté et de sécurité devant permettre au Bénin de disposer d'un aéroport complet de classe internationale et apte à la certification par l'OACI.

Aussi faut-il ajouter la construction urgente de 15.492 mètres linéaires de clôture aéroportuaire pour la protection des Zones de Sûreté à Accès Réglementé (ZSAR). Le montant récapitulatif de ces travaux est détaillé en annexe 2 à la Communication.

Au total, le coût estimatif des travaux confortatifs et de finition du projet est évalué à la somme TTC de Vingt Sept Milliards Cent Treize Millions Cent Trente Deux Mille Cinquante Neuf (**27.113.132.059**) de francs CFA, dont 1.000.000.000 de francs CFA à mobiliser sans délai pour l'amélioration des travaux en cours et le remplacement des équipements déjà défectueux.

#### 4. DISPOSITIONS IDOINES A PRENDRE PAR L'ADMINISTRATION POUR LA MISE EN SERVICE DE L'AEROPORT

Les travaux actuellement en cours n'étant que partiels, notamment en ce qui concerne la construction des bâtiments, il est utile de rappeler que des dispositions techniques et administratives devront être prises avant la mise en service de l'aéroport. Il s'agit notamment de :

- la réalisation, à court terme, des travaux confortatifs et complémentaires de construction de certains bâtiments et de 15.492 mètres linéaires de clôture, tous indispensables à l'exploitation de l'ouvrage en toute sécurité;
- le calibrage des équipements par l'avion laboratoire de l'ASECNA;
- la déclaration de l'aéroport à l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI);
- l'immatriculation de l'aérodrome;
- la définition du mode de gestion de l'aéroport;
- la mise en place des forces de sécurité publique (police, gendarmerie et douanes);
- la désignation de l'ASECNA pour la fourniture des services de navigation aérienne;
- la prise d'un décret présidentiel portant ouverture de l'aérodrome à la circulation aérienne.

Un comité technique pluridisciplinaire est mis en place à l'ANAC pour étudier à temps réel les problèmes liés à l'achèvement desdits travaux complémentaires, à la mise en service de l'ouvrage et à la certification de l'aéroport.

#### 5. FINANCEMENT DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET/OU CONFORTATIFS

Suite à la Communication N°636/14 introduite pour faire le point de la situation au Gouvernement, par Relevé N°11 des décisions prises en sa séance du 15 mai 2014, le Conseil des Ministres a instruit :

- ✓ le Ministre de l'Economie et des Finances de négocier un financement complémentaire auprès d'une banque locale aux fins de financer lesdits travaux ainsi que le gardiennage des installations à leur achèvement, en attendant la signature d'un contrat de gestion de cet aéroport. Le montant de ce financement à rechercher est de vingt six milliards cent treize millions cent trente deux mille cinquante neuf (26.113.132.059) francs CFA.
- ✓ le Ministre des Travaux Publics et des Transports de rédiger et de faire approuver sans délai, les nouveaux avenants aux différents contrats de marchés afférents au projet, et d'associer l'Agence des Grands à tous les dossiers;
- ✓ le Ministre de l'Economie et des Finances d'instruire la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics à autoriser, par procédure d'urgence et par dérogation, les nouveaux avenants aux contrats de marchés.

Aux dernières nouvelles, la Caisse Autonome d'Amortissement est en pourparlers avec les banques locales à l'effet d'avoir le financement.

